



EDITO

Quand passion rime avec innovation...



Nul doute que les directeurs juridiques d'entreprises sont animés par une passion pour leur métier, passion qui les pousse à se dépasser et à trouver des solutions innovantes pour un meilleur management juridique.

Ces solutions, vous les retrouverez lors de la [3^{ème} journée du management juridique](#) le 25 juin 2013 à Paris en assistant aux 4 tables rondes dont les problématiques ne feront que nourrir votre passion !

Parmi les sujets de réflexion abordés cette année, celui du choix des conseils externes. Parce que le droit est de plus en plus complexe et que les budgets sont de plus en plus serrés, mais pas seulement ..., ce choix ne peut se faire par hasard ! C'est ce que vous découvrirez dans cette 2^{ème} newsletter, mais aussi en assistant le 25 juin à la table ronde consacrée à cette question.

Et parce qu'innovation rime aussi avec action, retrouvez en vidéo (clap !) les projets des 8 candidats au [prix de l'innovation en management juridique](#) et votez pour décerner le prix du public qui sera remis lui aussi le 25 juin.

En attendant cette fameuse date, découvrez les interviews des directeurs juridiques de Compuware et du Groupe Euro Disney, candidats au prix, mais aussi les coulisses...

Bonne lecture !

Laurine Tavitian

LA CITATION DU MOIS

« L'innovation, c'est une situation qu'on choisit parce qu'on a une passion brûlante pour quelque chose », Steve Jobs.

SOMMAIRE

EDITO
CITATION DU MOIS
VISION

Comment choisir ses conseils externes ?

**CANDIDATS AU PRIX DE L'INNOVATION EN
MANAGEMENT JURIDIQUE**

Après Danone et Atos, nous vous proposons de découvrir les innovations des directions juridiques de Compuware et du Groupe Euro Disney. N'oubliez pas que vous pouvez aussi voir les vidéos relatives à chaque projet et voter en ligne.

EN COULISSES ...

Suivez l'élaboration de la journée du management et du Prix de l'innovation

**RENDEZ VOUS
LE 25 JUIN 2013**

www.journeemanagementjuridique.com

Journée du Management Juridique



[Inscrivez vous dès maintenant](#)

Vision

Comment choisir ses conseils externes ? *Regards croisés de directeurs juridiques*



Les réponses à cette question vous seront bien entendu données le 25 juin lors de la table ronde qui se tiendra à 11h30 (précise), mais parce que nous aimons partager, voici ce qu'en disent les directeurs juridiques que nous avons interviewés ces derniers mois pour le site [lawinfrance.com](#).

Deux critères essentiels : l'intuitu personae et la compétence

Le choix des conseils externes dépend sans nul doute du domaine de spécialisation et d'expertise recherché par la direction juridique. Mais une fois ce périmètre déterminé, « *La personnalité et l'investissement de l'associé sont essentiels dans la relation.* », pour Fabrice Manon, directeur juridique du groupe Dubreuil.

En effet et de façon générale, les directions juridiques attachent beaucoup d'importance aux qualités personnelles de leurs avocats parmi lesquelles la disponibilité et la réactivité. Parce que tout va vite et que tout doit aller vite, les directeurs juridiques attendent aujourd'hui de leurs conseils des réponses rapides à leurs interrogations.

Mais pas seulement ! Le critère de la compétence est tout aussi fondamental. Pour Gilles Kolifraith, Directeur Juridique, Fiscal, Conformité Axa France qui a exercé ce métier pendant plusieurs années, « *le critère essentiel reste celui de la compétence. Mais je placerai aussi la confiance et la disponibilité au même niveau. Pour le reste, une grande entreprise comme AXA dispose de compétences spécialisées de très haut de gamme dans de nombreux domaines. En réalité, le choix repose souvent sur celui d'un réseau, et encore plus souvent sur les qualités des avocats avec lesquels on travaille...* ».

La relation historique : un critère oui, mais pas toujours !

Le critère de la relation historique tissé avec un cabinet de longue date, revient souvent dans les propos recueillis auprès des directeurs juridiques. En effet, cette relation qui s'inscrit dans la durée permet aux avocats d'avoir une connaissance réelle de l'entreprise et donc de réaliser un travail sur le long terme.

Frank Boucot, Directeur juridique du Groupe Le Foll : « *L'ancienneté des relations avec ce cabinet a permis la mise en œuvre de méthodes de travail, d'automatismes et l'instauration d'un climat de confiance et de connaissance réciproque permettant une gestion optimale des dossiers confiés.* ».

Cyril Duriga, Directeur juridique et de l'Audit Interne de Sage France : « *Malgré notre grande capacité de gestion interne, nous nous appuyons également sur un réseau de conseils ayant des expertises spécifiques. Nous avons établi avec certains une relation privilégiée en ce qu'ils connaissent Sage, son histoire, ses besoins et ses pratiques.* ».

Pour autant, certaines directions juridiques n'ont pas de conseils attitrés, comme en témoigne Eric Amar, Directeur juridique de SDV Logistique Internationale :

« *De manière générale, sauf cas très particuliers, je n'ai pas de préconisations (ni de fidélité !) particulières, tout dépend des matières traitées et des époques : telle firme très performante à un instant donné pourra ne plus donner satisfaction. Je suis donc en écoute permanente du marché des services juridiques, et y fais donc « mon marché » de manière constante et évolutive.* ».

Une synergie essentielle

Cette synergie passe indéniablement par une bonne entente et un travail d'équipe entre le juriste et l'avocat. Agnès Bardel, directrice juridique d'Euro Cargo Rail, « *considère en effet que pour gagner un contentieux, le travail d'équipe entre la direction juridique et l'avocat est essentiel, car le juriste connaît bien l'entreprise, ses problématiques et ses enjeux commerciaux, tandis que l'avocat connaît la procédure et la meilleure façon de l'utiliser à bon escient.* ».

Il va de soi que ce constat s'applique tout autant à l'activité de conseil qui, dans de nombreux domaines, demande une expertise accrue sur un problème juridique complexe mais aussi une connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement et de sa stratégie quasi parfaite.

Gérer le budget !

Le recours aux conseils externes a un coût qui fait partie du budget alloué à la direction juridique, budget qu'elle doit gérer et qui en temps de crise doit être limité. Au-delà des qualités personnelles et professionnelles de l'avocat, le prix devient un élément déterminant dans le choix de tel ou tel conseil.

Pour Ingrid de Jerphanion, Directrice juridique du groupe Cafom, « *La Direction juridique, en cherchant à ajuster son travail aux besoins du Groupe, est conduite régulièrement à mener une réflexion sur le calcul du coût de ses prestations. Elle est confrontée comme toutes les directions de l'entreprise à des problématiques budgétaires et doit trouver un équilibre entre la part de travail qui sera réalisée en interne et la part qui sera sous-traitée. Le critère déclencheur pour faire appel à un conseil extérieur sera donc la recherche par le Groupe d'une expertise, d'un conseil spécifique dans une matière.* ».

Après le choix, l'optimisation ...

Partenaires, conseils externes et directions juridiques, doivent trouver un équilibre, dans le respect des besoins et des attentes de chacun, équilibre dont dépendra l'optimisation de leurs relations.

[Pour aller plus loin sur cette question, venez assister à la Journée du management juridique.](#)

Journée du Management Juridique



[Inscrivez vous dès maintenant](#)

CANDIDATS AU PRIX DE L'INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE

A l'honneur dans cette 2nde newsletter, les innovations en management juridique du groupe Euro Disney et de Compuware, qui posent toutes deux mais de façon différente des questions de sécurité : sécurité juridique, sécurité des données, sécurité d'accès...

Retour sur ces projets ambitieux avec les interviews de leur directeur juridique.



Interview de Gilles Dobelle, Directeur juridique, Groupe Euro Disney.

Pour partager l'information et diffuser la culture juridique, la direction juridique du Groupe Euro Disney a mis en place une plateforme informatique développée par Microsoft : Sharepoint. Pour Gilles Dobelle, son directeur juridique, « cette solution, peu coûteuse, souple, très simple et évolutive, nous a permis d'entrer dans le 21^e siècle ! Nous l'utilisons non seulement comme lieu de stockage de tous nos documents juridiques (20.000 à ce jour), mais aussi comme lieu virtuel de travail où nous pouvons élaborer « on-line » nos contrats à plusieurs, et un lieu de chat entre juristes dans le monde. »

L'information juridique étant parfois une information « sensible » qui doit être protégée, qui a accès à quoi ?

En effet, certaines informations juridiques sont des données sensibles. Nous avons donc créé deux compartiments sur cette plateforme informatique : l'un public, ouvert à tous les salariés de l'entreprise, qui comporte notamment la composition et les compétences de la Direction juridique ou l'actualité réglementaire ; et l'autre « privé » dont l'accès est restreint uniquement aux juristes et qui comporte notre mémoire (contrats, opinions, etc. ...)

Votre projet implique de faire une distinction entre les données juridiques accessibles à tous et les données juridiques dites sensibles. Comment avez-vous défini cette limite pour assurer la sécurité des données ?

La distinction se fait très naturellement entre les informations que nous souhaitons communiquer à tous les salariés dans un but pédagogique afin de créer une culture juridique commune, et les données plus sensibles réservées aux juristes, relevant de dossiers spécifiques ou incluant des aspects de know-how ou stratégiques de l'entreprise.

Comment la mise en œuvre de ce projet a-t-il permis de valoriser la direction juridique ?

Cet outil a permis à la Direction juridique d'entrer sur le lieu de travail des opérationnels via leur écran, de se faire connaître, de faire savoir quel est notre rôle et de faire valoir nos compétences. Aller au-devant de nos clients, susciter les questions, « sourcer les problématiques », c'est aussi une approche proactive de la gestion du risque juridique.

Comment mesurez-vous l'efficacité de votre projet auprès des opérationnels ?

L'efficacité, c'est d'abord une optimisation. Optimisation des coûts de stockage, optimisation du temps des juristes alloué à répondre à des questions basiques ou récurrentes traitées sur notre site. C'est aussi une vision moderne de notre métier par la possibilité de travailler en ligne et à plusieurs sur un même contrat. C'est enfin incarner une pratique de nos métiers de conseil spécialisé, moderne, efficace et fiable.

Pensez-vous que votre projet ait permis une diffusion de la culture juridique dans l'entreprise ?

Incontestablement. Ce site intranet permet de communiquer les mêmes informations très rapidement à des milliers de collaborateurs. Il nous permet de garder la maîtrise des thèmes que nous souhaitons traiter en fonction de l'actualité juridique ou judiciaire ou des besoins de l'entreprise. L'accueil est très positif. Il fait entrer la culture juridique dans les outils de travail quotidien des collaborateurs de la société.

Si vous deviez nous donner un chiffre relatif à votre projet, lequel choisiriez-vous ?

« 2.0 »

C'est notre vision du juriste du 21^{ème} siècle. Connecté où qu'il soit, interactif non seulement avec ses clients, mais aussi avec ses collègues, réactif en temps réel, mais plus encore proactif dans l'élaboration d'un programme de diffusion de l'information et « d'upgrade » des équipes opérationnelles dans leur culture juridique.

[Découvrez le projet de la direction juridique du Groupe Euro Disney et votez en ligne !](#)

Journée du Management Juridique



[Inscrivez vous dès maintenant](#)



Interview de Christian PERSIA, Responsable Affaires Juridiques et Contrôle de Gestion, Compuware

Afin de rationaliser la création des contrats et de donner un maximum d'autonomie aux opérationnels, la direction juridique de Compuware a mis en place un projet innovant qui s'appuie sur deux piliers : la formation continue qui se matérialise par un cycle annuel, en séance plénière avec toute la force commerciale et une séance de formation pour les nouveaux arrivants, et le partage de l'information qui a consisté à créer un intranet.

Votre projet s'articule autour de la formation continue et du partage de l'information. Concrètement, quels avantages présente-t-il pour la direction juridique et pour les opérationnels ?

Tout d'abord, la formation permet de faire comprendre les enjeux et les impacts de la relation contractuelle, la responsabilité et la protection de nos savoir-faire et de notre propriété intellectuelle.

Par cette sensibilisation permanente, les négociations commerciales intègrent intuitivement les bonnes pratiques en matière juridique et la contractualisation se déroule de manière bien plus fluide.

La direction juridique n'apparaît pas alors comme une contrainte aux opérations, mais comme un support à la négociation commerciale. Par conséquent elle est impliquée bien plus en amont, et apparaît plus rassurante comme un facteur clé de succès.

Ensuite, sur le partage de l'information, la mise en place d'un Intranet à jour et pratique permet d'être naturellement consulté dans le cadre du montage des dossiers de réponse à appel d'offre ou de proposition commerciale, mais aussi de donner à chacun et de manière autonome l'accès aux principaux outils et aux principales règles à suivre.

Notre intranet comporte des formulaires contractuels prêt à remplir, un recueil de clauses plug and play, qui permettent la préparation des documents contractuels et le recueil des règles, outils de tarification, catalogue produit en vigueur... Il devient une boîte à outil efficace et pratique pour la force commerciale.

En quoi votre projet permet-il d'assurer une meilleure sécurité juridique ?

En déléguant une grande partie de la formalisation des documents juridiques, nous nous assurons que ces documents sur lesquels la force commerciale sont conformes. Par ailleurs, cela nous permet de dégager du temps pour nous concentrer sur la validation de tous les documents qui sont envoyés à nos clients pour signature, mais aussi pour améliorer l'analyse et le traitement des cas proposés et donc d'améliorer la sécurité juridique.

De plus, l'information étant parfaitement accessible et le service tout à fait en mesure de valider à temps les documents contractuels, nous responsabilisons les commerciaux qui doivent garantir que ceux qu'ils proposent en signature à nos clients est conformes et validés.

Comment la mise en œuvre de ce projet a-t-il permis de valoriser la direction juridique ?

Proposer un service réactif et performant aux opérationnels permet de positionner le service juridique plus comme un support aux ventes que comme un passage obligé.

De plus, en formant les opérationnels sur nos documents et notre problématique juridique, cela leur permet de mieux comprendre les enjeux que nous défendons et d'éviter le sentiment d'arbitraire du traitement des dossiers ou du caractère personnel de telle ou telle position.

Ici, la position est claire et partagée par tous.

Comment mesurez-vous l'efficacité de votre projet auprès des opérationnels ?

Cette efficacité se mesure selon plusieurs repères :

- le nombre des litiges,
- l'écart entre les propositions commerciales et les règles que nous devons suivre,
- l'état d'avancement dans le cycle de vente : plus nous sommes perçus comme efficace, le plus tôt nous sommes impliqués,
- la relation générale avec les opérationnels.

Si vous deviez nous donner un chiffre relatif à votre projet, lequel choisiriez-vous ?

Je pense que le 3 s'applique assez bien. C'est l'équilibre entre la formation, le partage d'information et l'équipe qui fait fonctionner le système. C'est le nombre que nous sommes pour répondre aux besoins de Compuware en France.

[Découvrez le projet de la direction juridique de Compuware et votez en ligne !](#)

Journée du Management Juridique



EN COULISSES

Au mois d'avril, les 3 lauréats pour le prix du Jury ont été désignés parmi les 8 directions juridiques et viendront présenter leur projet lors de la journée du management juridique le 25 juin. Seule une remportera le prix du Jury ! Mais laquelle ? Suspense ! Et quelles innovations !

Et parce que nous sommes animés par une forte volonté de faire connaître le travail des directions juridiques, un autre projet recevra le prix du public grâce à vos votes !

Le vote en ligne pour désigner le gagnant du prix du public a été ouvert le 18 avril. Vous aussi, participez, votez et récompensez la direction juridique de votre choix !

Nous serons heureux de vous retrouver le 25 juin pour découvrir ensemble les 2 gagnantes mais pas seulement ! Les 3 tables rondes que nous préparons activement mettront en avant les différentes problématiques managériales auxquelles sont confrontées les directions juridiques, de quoi nourrir sa réflexion encore et encore...

RETROUVEZ NOUS LE 25 JUIN 2013 lors de la troisième journée du Management Juridique
nombre de places limité, INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT



9h30- 11h **La gestion des contrats, levier de compétitivité**

11h30- 13h **Comment choisir ses conseils externes ?**

14h30 - 16h **Positionner la Direction Juridique au niveau stratégique**

16h30 - 18h
Une direction juridique performante : Trois innovations en management juridique

Cocktail de cloture



Développez vos réseaux

profitez des pauses, de l'espace partenaires, du déjeuner et du cocktail pour développer vos réseaux.



Rencontrez

L'espace partenaires vous permet de découvrir des outils et des offres adaptées à vos différents besoins.



Innovez

Grâce aux retours d'expérience de directions juridiques, la journée est l'occasion de repenser vos actions.

Et cette année, le premier prix de l'innovation en Management Juridique sera remis après que les trois finalistes aient présenté leur projet respectif. Découvrez les Huit lauréats sur notre site.

D'ici le 25 Juin, **Votez en ligne pour le Prix du Public** : www.innovation-juridique.com

La journée du Management Juridique, une journée dédiée au positionnement et aux enjeux métiers des Directions Juridiques, organisée par :



En partenariat avec :

